



## Thème RARE

### Préambule

La capture et le baguage ciblés de raretés n'est pas une finalité en soi et n'est pas prévue en tant que telle dans le PNRO. Toutefois, il semble pertinent de pouvoir autoriser ponctuellement la capture et le baguage d'un individu d'une espèce rare, notamment dans le contexte où le taxon incriminé (espèce ou sous-espèce) ne peut être déterminé avec certitude sans procéder à un examen en main, voire même sans analyse de tissu (plumes) qui pourrait être prélevé lors d'une capture. Le contexte, les intérêts et les contraintes liés à la capture pour baguage d'espèces rares ont été abordés dans plusieurs articles publiés dans *British Birds* (cf. document pdf joint).

Rappel : les bagueurs n'ont pas besoin d'une autorisation spéciale pour baguer une espèce rare capturée accidentellement lors de sessions de baguage de programmes des axes 1 ou 2 du CRBPO. Ce thème ne concerne donc que la mise en place de captures ponctuelles dédiées à un oiseau en particulier, d'occurrence rare, que les spécialistes n'arrivent pas à identifier avec certitude – que ce soit au niveau de l'espèce ou de la sous-espèce.

### Objectifs

Le but du thème RARE est de pouvoir autoriser ponctuellement la capture d'un oiseau particulier, dont l'identification est délicate et pose problème. Il ne s'agit pas d'autoriser la capture de tout individu d'espèce rare dont l'identification spécifique ou sub-spécifique est établie. Il ne s'agit pas de baguer des oiseaux rares pour suivre leurs déplacements ou évaluer leur nombre. Il ne s'agit pas non plus d'autoriser chaque bagueur à capturer un oiseau qu'il n'arrive pas à identifier. La capture ne sera envisagée que si elle apporte une réelle plus-value au processus d'identification d'un taxon reconnu comme rare.

### Espèces concernées

Les espèces dites rares sont celles dont les observations sont soumises à homologation nationale - voir liste des taxons (espèces et sous-espèces) sur le site internet du Comité d'Homologation National :

[http://www.chn-france.org/upload\\_content/liste\\_taxons\\_chn\\_3.pdf](http://www.chn-france.org/upload_content/liste_taxons_chn_3.pdf).

Il est rappelé que cette liste n'est pas totalement exclusive puisque tout taxon (espèce, sous-espèce) non encore inscrit sur la Liste des Oiseaux de France est soumis à homologation. Quelques exemples d'espèces qui pourraient être concernées (liste non exhaustive) : les hypolaïs grises, le complexe des pouillots boréaux et proches, les fauvettes babillardes orientales, les rousserolles isabelle / des buissons. Mais une distinction rousserolles effarvate / verderolle ne peut justifier une capture dédiée, car les deux espèces ne sont pas rares à l'échelle nationale.

### Choix des sites de capture et protocole

Pas de protocole particulier, la méthode de capture est laissée à la discrétion du bagueur qui saura optimiser le dispositif de capture en fonction de l'oiseau concerné et de la situation locale. Une repasse peut être utilisée pour attirer l'oiseau, même si son appartenance taxonomique n'est pas déterminée avec certitude (mélange du chant des espèces suspectées).

### Inscription

Ce thème est à accès restreint et soumis à autorisation de la part du CRBPO. La participation est conditionnée aux compétences en identification d'espèces rares, qui seront à démontrer lors de la demande d'inscription. **L'évaluation de ce dernier point sera à la**

**discrétion du directeur du CRBPO.** Seuls les bagueurs inscrits à ce programme sont autorisés à le mettre en œuvre. Le nombre de ces bagueurs sera donc limité. Il est rappelé ici qu'il n'est pas demandé à tous les bagueurs de savoir identifier en main tous les oiseaux rares. Par contre, tous les bagueurs du CRBPO doivent normalement savoir quelles données relever/collecter pour identifier de telles captures.

La liste des bagueurs autorisés à participer à ce thème « Rare » sera publiée sur la page internet du thème, sur le site du CRBPO, pour permettre à tout autre bagueur ou ornithologue de contacter un bagueur autorisé pour envisager la capture d'un oiseau rare indéterminé.

### **Principes de fonctionnement :**

L'organisation de ces captures est encadrée par les points suivants :

- L'inscription du bagueur au programme doit avoir été validée ;
- Un bagueur inscrit envisageant une capture dans le cadre de ce thème doit obtenir l'autorisation ponctuelle de capture par le responsable du thème, Frédéric Jiguet (fjiguet@mnhn.fr).
- La capture ne peut se faire que si un consensus est obtenu auprès des ornithologues présents sur le site (notamment sur les points chauds de migration). Le bagueur doit être sensible aux souhaits des autres ornithologues, avant de décider de tenter la capture d'un oiseau rare ; il ne doit pas engager des actions qui pourraient ternir l'image du baguage et du réseau des bagueurs. Si un consensus n'est pas trouvé, la capture n'aura pas lieu. Ces informations seront à indiquer lors de la demande d'autorisation de la capture.
- Lors de la capture, le bagueur devra faire des mesures biométriques les plus complètes possibles, y compris une formule alaire détaillée. Il faudra aussi faire les clichés nécessaires de l'oiseau. Eventuellement (si jugé pertinent), faire des enregistrements audio au moment du lâcher, pour enregistrer d'éventuels cris. Le prélèvement d'une rectrice centrale est recommandé pour permettre une identification génétique ultérieure (indispensable par exemple pour les fauvettes babillardes orientales) ;
- La priorité reste la bonne santé de l'oiseau.
- Dès l'opération terminée, le bagueur envoie un bilan de l'opération et l'ensemble des informations sur la capture à Frédéric Jiguet au CRBPO.

### **Champs obligatoires à remplir pour la transmission des données**

Outre les champs standards (cf. « guide de saisie »), il convient de saisir  systématiquement  les champs suivants :

- Thème et identifiant de station:
  - o THEME SESSION : RARE ;
  - o LAT et LON pour le positionnement précis du centre du dispositif de capture;
  - o BAGUEUR : le bagueur inscrit au thème RARE qui est autorisé à capturer ;
  - o MI : milieu dominant sur la station de suivi.
- Personne ayant effectué le baguage :
  - o THEME: RARE (pour l(es) individu(s) ciblé(s), HORS THEME pour les captures incidentes. ;
  - o BG: Bagueur Vrai, c'est-à-dire le bagueur ayant fait le marquage et les mesures biométriques ; ce ne peut être que le bagueur inscrit au thème RARE qui a été autorisé à capturer ; il est donc identique au BAGUEUR.
- Informations pour chaque capture et/ou recapture physique:
  - o HEURE de capture
  - o ES : état de santé au lâcher

- Pour les oiseaux capturés à la tombée de la nuit, et relâchés le lendemain matin:
  - o HL : heure de lâcher
- Pression de capture :
  - o DS : durée de la session de capture ;
  - o FS : longueur totale de filets (en mètres), ou nombre de pièges ;
  - o HS : heure de début de la session de capture ;
  - o RE : 1 si le chant est diffusé par repasse, 0 sinon ;
  - o GE : type de piège ;
- Mesures biométriques pour chaque capture physique:
  - o LP : longueur d'aile pliée;
  - o MA : masse;
  - o AD : adiposité ;
  - o LT : Longueur du tarse ;
  - o MU : mue. Cinq autres variables de plumage facultatives peuvent être documentées (voir annexe spécifique sur le site).
- La formule alaire complète de l'individu cible doit être fournie s'il est capturé.

**Contact CRBPO:**

Frédéric JIGUET

[fjiguet@mnhn.fr](mailto:fjiguet@mnhn.fr)

**Version**

v. 1.0 - 17/02/2016